



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 10 décembre 2013

L'an deux mille treize et le dix décembre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM BESSETTES - BLANC - CURETTI - FABRIES - GROS - TACCONE - VIALA B. - VIALA D. - MMES COUGNENC - DURIS - FADDI - GILBERT - MOULET (Suppléante) - RABOU - SEGUR - MM ALBERT (Suppléant) - BRESSOLLES - COLOMBIER - COMBET - FOUILLADE (Suppléant) - FOURES (Suppléant) - JEANZAC - MAUREL - MAZARS - SARRAN - VANDENDRIESSCHE - VERNHES.

N° 2013/257

**Objet : Budget Principal :
décision modificative n°3 – Virements de crédits**

Monsieur le Président détaille les virements de crédits du Budget 2013 proposés pour le Budget Principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité. :

- approuve la décision modificative n°3 du Budget Principal 2013 prévoyant des virements de crédits comme détaillées ci-dessous :

Objet des dépenses	Diminution de crédits		Augmentation de crédits	
	Article	Somme	Article	Somme
Dépenses imprévues	D-022	2.850,00 €		
Titres annulés (sur exercices antérieurs)			D-673	2.850,00 €

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Président,

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 21 décembre 2013.

Raymond GARDELLE